



# BUREAU

Réunion du mardi 08 février 2022

**Présents** : Mme Marie Line Blay, MM. Eric Lacour (président), Julien Beaugier, Jean Louis Blond, Jonathan Blondy, Jean Jacques Combeau, Patrick Demaret, Jean Joël Lacotte, Bernard Lagarde et Christian Raignier.

**Excusé** : Mme Aurore Triboult

**Invitée** : Mme Véronique Cloff

## **Reception de Mme Véronique Cloff instructrice de la commission de discipline**

Mme Cloff était invitée pour présenter au bureau son travail en tant qu'instructrice des dossiers de la commission de discipline et également évoquer les problèmes relationnels entre les membres de la commission et le président de cette commission.

Côté travail d'instruction son explication a permis au bureau de comprendre son action. Eric Lacour et Patrick Demaret ont insisté sur son remarquable travail exprimé par exemple par la gendarmerie et la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

Côté relations entre le président et les membres de commission, les questions de Bernard Lagarde ont fait avancer la problématique. Le comité directeur qui a déjà reçu l'ensemble de la commission, prendra sa décision lors du prochain CD programmé le mardi 15 février.

## **Intervention du Président Eric Lacour**

Le président présente l'ensemble des projets en cours

- achat de 2 buts amovibles auto lestés avec roues pour les terrains à coté du district avec une aide de 40% du Conseil Départemental.
- Stage de Remi Mlakar deuxième année de DUT techniques de commercialisation, du 4 avril au 28 mai, qui travaillera sur les conclusions du DLA sur le centre d'hébergement.
- Création d'un partenariat avec Fabrice Faure.
- Devis de 620 € pour le transport en bus des sélections U14 filles et U15 garçons à Limoges
- Synthèse du cout total du PGD de 50 000 €

Ces 5 propositions sont votées à l'unanimité.

Demandes d'exonération souhaitées de club ; à savoir :

- FCVIP Futsal pour une absence à l'AG financière.
- Prigonrieux absent à 2 convocations en commission, non excusé.
- AS Laurentine pour des frais d'abandon de terrain.

Le comité refuse à l'unanimité ces demandes pour éviter une jurisprudence dans laquelle les autres clubs pourraient s'engager.

## **Préparation AG du 11/06/2022 à St Aulaye**

la visite sur site aura lieu le vendredi 18 février avec Eric Lacour, Jonathan Blondy, Martine Blond, Patrick Demaret et le club de St Aulaye

## **Points sur l'organisation des commissions du pole compétition**

Après une présentation par Christian Raignier, Jean Jacques Combeau, Julien Beaugier et Patrick Demaret de l'état des compétitions en Dordogne les décisions suivantes sont prises :

- Ajustement du protocole covid pour le foot à 8 (U13, féminines et critérium à 8) : à partir de 3 cas avérés et justifiés sur 7 jours glissants au jour de la rencontre, le report sera possible.



# BUREAU

Réunion du mardi 08 février 2022

- Allègement des conséquences et contraintes pour les catégories U13, U15, U17 et U18 uniquement pour cette saison, le nombre de forfait est illimité, évitant ainsi des forfaits généraux sur la deuxième partie de saison

## Mise en place d'une procédure COVID :

- Avant 17h00 le vendredi : Traitement des demandes de report uniquement COVID (respect du protocole fédéral, régional, et départemental) par le service administratif du District.
- Après 17h00 le vendredi, responsabilisation des clubs :
  - le club qui demande le report prévient le club adverse (appel téléphonique et mail Zimbra).
  - il adresse copie du mail envoyé à l'autre club au District avec les pièces jointes nécessaires (certificats positivité COVID) (mail Zimbra).
  - les officiels seront prévenus par le District.
  - le lundi matin, le District vérifie la validité de la demande et traite en conséquence : report ou transmission à la commission Statuts, Règlements, Litiges) pour constater le forfait.
- Le protocole FFF précise qu'une rencontre peut être reportée à partir de 4 joueurs (ou 3 joueurs pour le foot à 8) de l'équipe positif le jour du match.
- Pour connaître dans quelle équipe du club le joueur covid évolue, il faudra qu'il soit impérativement sur la feuille de match de la dernière rencontre de cette équipe
- De ce fait, il faudra donc qu'une équipe réponde à ces critères pour demander le report
- La validation d'un report de rencontre est du seul ressort des commissions du pôle compétitions du District. En aucun cas, deux clubs ne peuvent convenir entre eux du report d'une rencontre. Le pôle compétitions détient l'ensemble des informations (occupation des terrains, gestion du calendrier général, date et équité sportive, etc.) qui parfois ne permettent pas un report. Tout « arrangement » entre clubs sans l'aval et l'accord du pôle compétitions expose les clubs à l'application des règlements et des sanctions adéquates.
- Le bureau autorise le pôle compétitions (Commissions coupes et championnats seniors, jeunes à 11, féminines et foot éducatif) à étirer les calendriers jusqu'à la dernière journée de juin si nécessaire et lui donne également la possibilité d'imposer des rencontres en semaine si besoin.

## Agenda de fin de saison

Prochain CD les 15/02, 11/04 et le 30/05

Prochain bureau les 15/03 et mi mai

AG du district le samedi 11 juin et AG de la Ligue le 25 juin 2022

Le président

Eric LACOUR

Le secrétaire général

Patrick DEMARET